



UNIL | Université de Lausanne
Décanat SSP
bâtiment Géopolis bureau 2618
CH-1015 Lausanne

STAGE DE BACHELOR EN MILIEU PROFESSIONNEL

POUR LES ETUDIANTES ET ETUDIANTS EN SCIENCES SOCIALES

Faculté des SSP, Géopolis, 1015 Lausanne

Personne de contact :

Madame Flore Collong
Conseillère aux études pour les étudiants en sciences sociales

Tél. 021 / 692 31 04
Fax. 021 / 692 31 15
E-Mail : Flore.Collong@unil.ch

Faculté des sciences sociales et politiques
Décanat SSP

|||||

Tél.+41 21 692 31 04 | Fax.+41 21 692 31 15 | sophie.besson@unil.ch

CONTENU

1. Points de repère utiles pour la préparation d'un stage	3
2. Rappel des étapes du stage	7
3. Dossier de présentation à l'intention des employeurs	9

Annexes

➤ Contrat	11
➤ Programme de stage	14
➤ Evaluation du stage par l'étudiant	16
➤ Evaluation du stage et du rapport de stage par le maître de stage	18
➤ Evaluation du rapport de stage par l'enseignant responsable	20

La désignation des fonctions et des titres dans le présent document s'applique indifféremment aux femmes et aux hommes.

1. POINTS DE REPÈRE UTILES POUR LA PRÉPARATION D'UN STAGE

L'étudiant en Baccalauréat universitaire en Sciences sociales a la possibilité d'effectuer un stage auprès d'une organisation professionnelle (administration publique, secteur privé, associatif) et de l'inclure dans son programme. Le stage peut être validé dans les séminaires à choix du sous-module "Sciences sociales" (étudiants inscrits dans le plan d'études 2013) ou dans le module "Enseignements à choix" (étudiants inscrits dans le plan d'études 2019), pour un total de 6 crédits ECTS.

Ce document présente la marche à suivre en vue de la validation d'un stage dans le bachelor en sciences sociales. En outre, il met à disposition l'ensemble des documents nécessaires à la préparation du stage, du dossier de stage et à la validation de ce dernier.

1.1. Objectifs du stage

L'objectif principal du stage de bachelor est de permettre à l'étudiant d'acquérir une expérience professionnelle en lien avec ses études d'une part, et avec ses projets professionnels d'autre part, le but étant la mise en pratique dans un domaine spécifique des apprentissages conceptuels et méthodologiques acquis durant la formation universitaire.

Afin de répondre au mieux à cet objectif, il est important que l'étudiant s'interroge sur les secteurs d'activités dans lesquels il souhaite travailler, et sur les connaissances et compétences acquises durant ses études et qu'il souhaite mettre en pratique.

1.2. Conditions de stage

- Le stage doit être d'une durée d'au moins 4 semaines à plein temps. Dans le cas d'un engagement à temps partiel, la durée du stage doit être équivalente à 4 semaines à plein temps.
- L'étudiant est en troisième année de bachelor en sciences sociales.
- Le stagiaire participe soit au travail ordinaire de l'organisation (intégration dans un service particulier pendant toute la durée du stage, ou circulation dans les différents services), soit il participe à un projet ponctuel utile à celle-ci (enquête, recherche ciblée, etc.).
- Le stage fait l'objet d'un contrat (cf. document « Contrat ») entre l'organisation partenaire, le stagiaire et un enseignant de l'Institut des Sciences Sociales. Le contrat fixe les modalités formelles du déroulement du stage.
- Le stagiaire est encadré par un maître de stage, en principe de formation universitaire. Il doit par ailleurs obtenir la caution académique d'un enseignant de l'Institut des Sciences Sociales (professeur, maître d'enseignement et de recherche, maître assistant). Le stage — plus pré -

cisément son contenu, ses objectifs, son organisation, mais aussi les objectifs et la teneur du rapport de stage — doivent être agréés par l'enseignant responsable et le maître de stage, au moyen du document « Programme de stage ». Il est important que le stage soit soigneusement préparé. Ainsi, lorsqu'il rencontre l'enseignant responsable pour discuter du programme de stage, l'étudiant a préalablement esquissé un questionnement scientifique, basé sur une recherche bibliographique reflétant l'état de la question.

- Le stagiaire doit élaborer un rapport écrit de 15 à 20 de pages, dont la thématique aura un lien étroit avec le champ d'action dans lequel se déroule le stage. Le rapport de stage rend compte de l'exploitation méthodique et critique de données scientifiques théoriques ou empiriques.
- Le stage et le rapport de stage doivent être évalués par le maître de stage et par l'enseignant responsable du stage, ce dans un délai de 3 mois dès la fin du stage.

1.3. Responsabilités relatives au stage

Rôle de l'étudiant

- Prendre les contacts nécessaires pour trouver un lieu de stage ;
- Rédiger un projet de stage à soumettre et à faire valider par l'enseignant responsable et la structure d'accueil, au moyen du formulaire « Programme de stage » ;
- Etablir un contrat de stage, d'entente avec la structure d'accueil et l'enseignant responsable ;
- Respecter les clauses de confidentialité, le cas échéant ;
- S'inscrire par Internet à l'enseignement « Stage en sciences sociales pour Bachelor » en vue de la validation de ce dernier dans son cursus académique ;
- Élaborer un rapport de stage écrit de 15 à 20 pages, dont la thématique aura un lien étroit avec le champ d'action dans lequel se déroule le stage ;
- Faire évaluer le rapport écrit par le maître de stage et l'enseignant responsable, dans un délai de 3 mois dès la fin du stage (au moyen des documents prévus à cet effet) ;
- Faire une évaluation du stage (en utilisant le formulaire *ad hoc*).

Rôle du maître de stage

- Accueillir l'étudiant ;
- Définir, d'entente avec l'étudiant et l'enseignant responsable, un programme de stage, et le valider ;
- Etablir un contrat de stage, d'entente avec l'étudiant et l'enseignant responsable ;
- Présenter la structure d'accueil, l'équipe et, le cas échéant, le projet ou programme dans lequel l'étudiant sera intégré ;

- Garantir un suivi régulier de l'étudiant ;
- Faire une appréciation du travail de l'étudiant (stage et rapport de stage)

Rôle de l'enseignant responsable

- Définir, d'entente avec l'étudiant et la structure d'accueil, un programme de stage, et le valider ;
- Etablir un contrat de stage, d'entente avec l'étudiant et la structure d'accueil ;
- Rester disponible pour répondre aux questions de l'étudiant pendant son stage ;
- Évaluer et valider le rapport de stage.

1.4. Modalités et démarches administratives

Le contenu du stage peut fortement varier selon le secteur choisi ; c'est pourquoi le projet de stage doit être préalablement validé par l'enseignant qui assurera le suivi du stagiaire.

Un « programme de stage » doit être signé entre l'étudiant, l'employeur et l'enseignant. Il définit les conditions de déroulement du stage et les tâches à accomplir, ainsi que les objectifs du stage et la teneur du rapport qui devra être remis à l'enseignant et au maître de stage pour conclure le stage et obtenir les crédits.

Les éventuelles règles découlant de la place de stage (règlement de l'employeur, clause de confidentialité, etc.) doivent être scrupuleusement respectées par l'étudiant. L'enseignant assurant le suivi du stagiaire n'assume aucune responsabilité directe ou indirecte en cas de manquements de ce dernier.

1.5. Recherche d'un poste de stage

L'étudiant peut faire une demande de stage spontanée auprès d'une administration, d'une entreprise, d'une association, ou encore d'une organisation non gouvernementale à laquelle il porte un intérêt particulier.

La prise de contact avec un enseignant peut également permettre de trouver des postes de stage, dans la mesure où l'enseignant a des contacts dans un de ces types d'organisations.

Finalement, il est recommandé aux étudiants de profiter des offres Unistages du Service d'orientation et carrières de l'UNIL (SOC) pour leur recherche d'un poste de stage. Toutes les informations sont disponibles sur le site de l'UNIL à l'adresse : www.unil.ch/perspectives/unistages.

1.6. Réalisation du stage

Il est fortement recommandé au stagiaire de réunir les documents nécessaires à la rédaction du rapport de stage dès le début du stage. Les informations ainsi récoltées faciliteront la rédaction du rapport final et favoriseront l'obtention d'une évaluation positive du stage.

Si des conflits devaient se produire durant le stage, le stagiaire est tenu d'en faire part au plus tôt à l'enseignant responsable du stage, afin d'envisager des solutions pour améliorer le déroulement du stage. Il en va de même pour le cas où le stagiaire effectuerait des tâches différentes de celles prévues dans le contrat et le programme de stage. Cela évitera de nombreux désagréments au moment de la rédaction du rapport de stage et de l'évaluation du stage.

1.7. Rapport de stage

Le rapport de stage est conçu comme un travail académique. Pour cette raison, il doit respecter certaines règles scientifiques. Il doit tenter d'apporter une contribution à la connaissance du sujet du domaine étudié. L'étudiant est amené à montrer ses compétences analytiques et réflexives sur un thème empirique.

Le rapport de stage est un bilan critique de l'expérience acquise durant le stage. Il doit faire preuve de regard critique en lien avec la tâche accomplie. Il mettra en relation les buts visés par le stage et les résultats obtenus. Il doit permettre de mettre en rapport des concepts théoriques acquis durant le cursus universitaire et assimilés durant le stage.

Il est important de noter que le rapport de stage ne peut pas être un simple compte-rendu des tâches effectuées durant le stage, même si la rédaction du rapport de stage dépend du type de tâches que l'étudiant a accomplies durant le stage et le contrat de stage.

1.8. Validation du stage

La validation du stage se fait par l'enseignant à la suite de l'évaluation du rapport de stage. Le rapport de stage se présente sous la forme d'un travail de séminaire dont le contenu est défini conjointement par l'enseignant et l'étudiant avant le début du stage, lors de la signature du programme et du contrat de stage. Ces derniers sont inclus dans le dossier de stage, de même que le projet de l'étudiant.

En fonction des critères déterminés lors des rencontres préalables au stage, l'enseignant évalue le rapport de stage. L'obtention de la mention "réussite" donne droit à 6 crédits ECTS qui seront validés dans les séminaires à choix du sous-module "Sciences sociales" (étudiants inscrits dans le plan d'études 2013) ou dans le module "Enseignements à choix" (étudiants inscrits dans le plan d'études 2019).

2. RAPPEL DES ETAPES DU STAGE

1. Les étudiants qui souhaitent faire valider un stage dans leur programme de bachelor en Sciences sociales entreprennent toutes les démarches nécessaires à la recherche et à l'obtention d'une place de stage ;
2. Le projet de stage doit être validé par un enseignant de l'Institut des Sciences Sociales (professeur, maître d'enseignement et de recherche, maître assistant), qui assurera le suivi de l'étudiant stagiaire ;
3. Le contenu et l'organisation du stage sont établis conjointement par le maître de stage et l'enseignant responsable, et sont précisés par écrit. Le document contenant ces informations (« Programme de stage ») est à remettre à la conseillère aux études avant le début du stage ;
4. D'un point de vue administratif, le stage de bachelor en sciences sociales est un enseignement au même titre que les autres enseignements de la Faculté des SSP. L'étudiant a donc l'obligation de l'inscrire, par Internet, durant la période d'inscription aux enseignements. L'enseignement s'appelle « Stage en sciences sociales pour Bachelor ». Il en existe deux modalités :
 - a. « Stage automne ». Si l'étudiant a la possibilité d'effectuer un stage durant le semestre d'automne et qu'il souhaite le valider à la session d'hiver, il s'inscrira à l'enseignement « Stage en sciences sociales pour Bachelor », modalité « stage automne » ;
 - b. « Stage printemps ». Si l'étudiant a la possibilité d'effectuer un stage durant le semestre de printemps et qu'il souhaite le valider à la session d'été ou d'automne, il s'inscrira à l'enseignement « Stage en sciences sociales pour Bachelor », modalité « stage printemps » ;
5. A l'issue du stage, l'étudiant doit présenter un rapport écrit, d'environ 15-20 pages (de 2500 signes par page), dans un délai de trois mois après la fin du stage ;
6. L'évaluation du rapport de stage est effectuée par l'enseignant et le maître de stage. L'enseignant évalue le rapport de stage ; le maître de stage évalue le travail fourni par l'étudiant durant son activité et le rapport de stage. Leur évaluation est rapportée dans un document écrit où figure la mention « réussite » ou « échec ». Il doit être adressé à la conseillère aux études. Si le stage est réussi, les crédits ECTS relatifs au stage sont validés dans le cursus de l'étudiant ;
7. En cas de litige, l'étudiant demande le prononcé d'une décision de la Faculté. Cette décision peut faire l'objet d'un recours, dans les 10 jours dès sa réception. Le recours doit être adressé à la Direction de l'Unil, Service juridique, bât. Unicentre, 1015 Lausanne, conformément à l'art. 83 de la Loi sur l'Université de Lausanne ;

8. L'étudiant évalue son stage et fait parvenir le document d'évaluation à la conseillère aux études ;
9. Tous les documents relatifs à la validation du stage doivent parvenir à la conseillère aux études, dûment complétés et signés, au plus tard le premier jour de la session d'examens pour laquelle l'étudiant souhaite faire valider le stage.

3. DOSSIER DE PRÉSENTATION A L'INTENTION DE EMPLOYEURS

Depuis 2007, les étudiants de Baccalauréat universitaire en Sciences sociales de l'Université de Lausanne ont la possibilité d'inclure un stage en milieu professionnel dans leur programme d'études.

L'objectif des stages est de permettre aux étudiants d'acquérir une expérience professionnelle dans un domaine d'activité qui les intéresse et qui est en lien avec leur formation académique. Effectuer un stage est un atout réel qui permet à l'étudiant de préciser ses attentes et d'affiner sa vision du monde professionnel, et bien sûr de faciliter son passage à l'emploi. En offrant à l'étudiant un cadre pour un stage, vous pourrez en retour bénéficier des résultats de son travail.

Le présent document a pour but de spécifier brièvement le profil des étudiants de bachelor en sciences sociales et de vous informer des exigences et démarches liées à l'organisation et au contenu du stage afin que ce dernier puisse être inclus dans le cursus d'études de l'étudiant.

3.1. Profil des étudiants de sciences sociales

Au cours de leurs études, les étudiants en sciences sociales acquièrent des compétences d'analyse et de recherche dans différentes disciplines des sciences sociales : l'anthropologie culturelle et sociale, la psychologie sociale, la sociologie et la politique sociale, ainsi que des connaissances approfondies liées à des thèmes de société.

Les domaines couverts par l'enseignement et la recherche sont notamment :

- la culture et la communication,
- l'identité et les relations sociales,
- le travail,
- les parcours de vie,
- les études genre,
- l'étude des sciences et de la santé,
- les politiques de développement,
- la protection sociale,
- l'éducation et l'apprentissage,
- les techniques d'enquête et de recherche en sciences sociales.

Ils peuvent mettre à disposition du monde professionnel des compétences telles que :

- L'aisance dans la rédaction de textes,
- L'analyse et la synthèse,
- La capacité à assimiler rapidement des informations et à les transmettre,
- L'utilisation d'outils informatique,
- Des connaissances empiriques, théoriques et méthodologiques.

3.2. Organisation du stage

Les lieux de stage peuvent être des entreprises privées, des institutions et des administrations publiques ou para-publiques.

Pour faire valider un stage dans son cursus d'études, l'étudiant doit remplir les conditions suivantes :

- Faire un stage d'une durée d'au moins 4 semaines. Si l'engagement est à temps partiel, la durée du stage doit être équivalente à 4 semaines à plein temps ;
- Être encadré durant son stage par un maître de stage, en principe de formation universitaire, et obtenir la caution académique d'un enseignant de l'Institut des Sciences Sociales ;
- Elaborer un rapport de stage écrit de 15 à 20 pages, dont la thématique aura un lien étroit d'une part avec le champ d'action dans lequel se déroule le stage, d'autre part avec la thématique du mémoire de l'étudiant ;
- Faire évaluer le stage et le rapport de stage par le maître de stage et l'enseignant responsable, ce dans un délai de 3 mois dès la fin du stage.

Le stagiaire participe soit au travail ordinaire de votre entreprise, administration ou institution (intégration dans un service particulier pendant toute la durée du stage ou circulation dans les différents services), soit à un projet ponctuel utile à celle-ci (enquête, recherche ciblée, campagne d'information, etc.). Il importe que le stage soit formateur, aussi la présence du maître de stage est-elle essentielle pour l'encadrement et l'accompagnement du stagiaire vers une autonomie croissante.

Les stages effectués par nos étudiants sont généralement rémunérés. L'employeur fixe le montant de la rémunération en tenant compte des tâches et des responsabilités qui incombent au stagiaire.

CONTRAT

Entre

(ci-après "**l'organisation partenaire**")

Et

Bachelor en sciences sociales
Université de Lausanne
Représentée par l'Enseignant

M/Mme _____

(ci-après "**l'Enseignant**")

Et

M/Mme _____

(ci-après le "**Stagiaire**")

1. OBJET DU CONTRAT

- 1.1 M/Mme _____, participant/e au programme de bachelor (Baccalauréat universitaire) en sciences sociales, est engagé/e par l'organisation partenaire en tant que Stagiaire, afin d'effectuer un stage dans le cadre de la deuxième partie du bachelor en sciences sociales.
- 1.2 Le stage débutera le _____ et se déroulera conformément au programme de stage annexé (description du lieu, des activités et tâches au sein des département(s) / service(s) concerné(s) et autres modalités particulières).
- 1.3 L'activité du Stagiaire est placée sous la responsabilité d'un responsable au sein de l'organisation partenaire en la personne de _____ (ci-après le "**Maître de stage**")

Par ailleurs, le Stagiaire bénéficiera également, tout au long du stage, d'un suivi régulier de la part d'un enseignant du bachelor en sciences sociales en la personne de _____ (ci-après "**l'Enseignant**").

- 1.4 Le Stagiaire est tenu de rédiger un rapport de stage se rapportant au travail accompli au sein de l'organisation partenaire ou à un sujet qui s'y rattache. Le sujet de ce rapport est déterminé par le Stagiaire, d'entente avec l'Enseignant. Il doit en outre être approuvé par l'organisation partenaire.

La préparation et la rédaction du rapport seront effectuées en dehors du temps de travail du Stagiaire en faveur de l'organisation partenaire.

Le rapport de stage sera évalué par l'Enseignant et le Maître de stage.

La décision finale de validation du stage dans le cursus d'études revient à l'Enseignant.

- 1.5 Au terme du stage, l'activité et les prestations du Stagiaire seront évaluées par l'organisation partenaire.

De son côté, le Stagiaire pourra fournir à l'Enseignant et à l'organisation partenaire une appréciation portant sur les expériences acquises pendant le stage.

2. CONFIDENTIALITE

- 2.1 Le Stagiaire est soumis à une stricte obligation de confidentialité concernant tout ce dont il a eu connaissance pendant le stage.

- 2.2 Sont en outre réservées d'autres règles spécifiques éventuelles régissant l'activité de l'organisation partenaire.

Le Stagiaire et l'Enseignant s'engagent à maintenir la plus stricte confidentialité à propos de toutes informations dont ils auraient connaissance dans le cadre du – ou en relation avec le – stage effectué par le Stagiaire dans l'organisation partenaire, notamment contenues dans le rapport de stage. L'organisation partenaire a un droit de regard sur celui-ci avant sa reddition relativement aux questions de confidentialité.

Le devoir de confidentialité subsiste après la fin du stage et ne peut prendre fin, en tout ou partie, que moyennant une autorisation écrite de l'organisation partenaire.

3. DEVOIRS ET PRESTATIONS

- 3.1 Le Stagiaire s'engage à accomplir les tâches qui lui sont confiées par l'organisation partenaire avec diligence et au mieux de ses compétences.

- 3.2 L'organisation partenaire détermine, en accord avec le Stagiaire, si le stage sera rémunéré.

- 3.3 Il est de la responsabilité du Stagiaire de veiller à être assuré en cas d'accident. De plus, si le Stagiaire est domicilié à l'étranger, il est responsable de s'affilier aux assurances exigées par la législation suisse.

- 3.4 Le Stagiaire s'engage en outre à se conformer aux règles et directives internes de l'organisation partenaire, contenues le cas échéant dans un règlement et / ou dans un programme de Stage. En signant ce dernier, il reconnaît avoir pris connaissance des conditions contractuelles et s'oblige à s'y conformer.

Il respectera notamment les horaires et les usages en vigueur au sein de l'organisation partenaire.

4. DROIT APPLICABLE ET RESOLUTION DES LITIGES

4.1 Le présent contrat est régi par le droit suisse.

Les normes du Code des obligations et en particulier celles relatives au contrat de travail sont applicables dans la mesure où le présent contrat et ses annexes n'y dérogent pas valablement.

Fait à Lausanne, le

Le/la Stagiaire

Pour le Maître de stage

Pour l'Enseignant

Annexe(s) : Programme de Stage;
Règlement interne de l'organisation partenaire, le cas échéant.

⇒ Ce document est à retourner à la conseillère aux études en Sciences Sociales,
Université de Lausanne, Décanat SSP, Bureau 2618, Géopolis, 1015 Lausanne

PROGRAMME DE STAGE

STAGE DE BACHEOR EN SCIENCES SOCIALES

Nom et prénom du/de la stagiaire :

.....

Nom et prénom de l'enseignant(e) responsable du stage :

.....

Nom et prénom du/de la maître de stage :

.....

Nom de la firme où s'effectue le stage (raison sociale) :

.....

Adresse :

.....

No de téléphone :

.....

Organisation du stage :

Stage prévu du au

Taux d'activité : %

Autre :

.....

.....

.....

Contenu du stage (Objectifs, tâches et teneur du rapport de stage) :

Lausanne, le L'étudiant(e) :

L'enseignant(e) responsable : Le/la maître de stage :

⇒ Ce document est à retourner à la conseillère aux études en Sciences Sociales,
Université de Lausanne, Décanat SSP, Bureau 2618, Géopolis, 1015 Lausanne

EVALUATION DU STAGE PAR L'ETUDIANT(E)

STAGE DE BACHELOR EN SCIENCES SOCIALES

Année académique /

Nom et prénom de l'étudiant(e) :.....

Lieu du stage :

Vous venez d'effectuer un stage en cours d'études d'une durée de 4 semaines ou plus. Afin de nous permettre de nous faire une idée du déroulement de votre stage, nous vous saurions gré de répondre aux questions suivantes :

1. Etes-vous satisfait(e) de ce stage...

... au niveau de l'organisation ?

.....
.....
.....

... au niveau du contenu ?

.....
.....
.....

... au niveau de l'encadrement (maître de stage et enseignant(e)) ?

.....
.....
.....

... autre ?

.....
.....
.....

2. Le stage s'est-il déroulé conformément à ce qui avait été convenu (feuille de stage) ? Si non, quels changements sont intervenus ? Pourquoi ?

.....
.....
.....

3. Votre stage a-t-il été rémunéré ?* Si oui, indiquez sous quelle forme (perception d'un salaire, dédommagement pour le transport, etc.) ?

.....
.....
.....

4. Quelles compétences avez-vous développées durant ce stage ?

.....
.....
.....

5. Remarques, suggestions, critiques

.....
.....
.....

Lausanne, le :

⇒ Prière de renvoyer cette feuille à la conseillère aux études en Sciences Sociales, Université de Lausanne, Décanat SSP, Bureau 2618, Géopolis, 1015 Lausanne

* Votre réponse nous permettra de savoir quelles sont les pratiques des employeurs en la matière.

EVALUATION DU STAGE ET DU RAPPORT DE STAGE

PAR LE / LA MAITRE DE STAGE

STAGE DE BACHELOR EN SCIENCES SOCIALES

Année académique /

Nom de la firme (raison sociale) :

Nom et prénom du/de la maître de stage :

No de téléphone direct :

Nom et prénom de l'étudiant(e) :

Dates du stage :

1. Evaluation du stage (Remarques et commentaires généraux : réalisation des objectifs fixés, acquisition de connaissances, d'aptitudes)

2. Evaluation du rapport de stage (Remarques et commentaires généraux)

.....
.....
.....
.....

3. Points forts

4. Points à renforcer, développer, améliorer

5. Evaluation du rapport de stage (souligner ce qui convient) :

Mention « réussite »

Mention « échec »

Si le rapport écrit ne répond pas aux critères prévus, un complément sera exigé.

Lausanne, le : Signature :

- ⇒ Prière de renvoyer cette feuille à la conseillère aux études en Sciences Sociales, Université de Lausanne, Décanat SSP, Bureau 2618, Géopolis, 1015 Lausanne.

EVALUATION DU RAPPORT DE STAGE

PAR L'ENSEIGNANT(E) RESPONSABLE

STAGE DE BACHELOR EN SCIENCES SOCIALES

Année académique /

Nom et prénom de l'étudiant(e) :
Titre du rapport de stage :

1. Remarques et commentaires généraux sur le rapport de stage

2. Points forts

.....
.....
.....
.....

3. Points à renforcer, développer, améliorer :

4. Evaluation du rapport de stage (souligner ce qui convient) :

Mention « réussite »

Mention « échec »

Si le rapport écrit ne répond pas aux critères prévus, un complément sera exigé.

Lausanne, le : Signature :

- ⇒ Prière de renvoyer cette feuille à la conseillère aux études en Sciences Sociales, Université de Lausanne, Décanat SSP, Bureau 2618, Géopolis, 1015 Lausanne.